LA MAISON DU FILTRE ET DE L'ELECTRO-DIESEL
SENED SARL Siège social : 19 rue Forest - Nouméa Ducos - BP 2503 - 98846 Nouméa Cedex (Nouvelle Calédonie)
Tel : (687) 27 38 00 - Fax : (687) 27 29 60 - Email : sened@mls.nc

AGREMENT
Agriculteurs franchisés en base de TGC
(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 janvier 2019)

Numéro : 2021-125168864 **Date validité : 31 juillet 2021**

Nom : M DAMBREVILLE Alain-Edgard
RID : 1312388

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et peut importer ou acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens qui figurent sur l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doit être mentionné sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le bénéficiaire à la douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exonérée.

Le directeur des services fiscaux

NOUVELLE-CALÉDONIE Direction des services fiscaux RF

Mickael JAMET